



**CCE GRDF du 22 mai 2019**

## **Déclaration Liminaire**

Le secteur de l'énergie, fortement démantelé depuis ces quinze dernières années, s'apprête à vivre une énième réorganisation. Si nous ne prenons pas l'ensemble des mesures nécessaires cela pourrait sonner le glas d'un modèle économique, industriel et social qui pourtant répond grandement aux besoins de la nation, en termes de production d'énergies, de transport, de distribution et de commercialisation, sur l'ensemble du territoire.

La CGT a fait le choix d'une autre société, tournée vers le progrès social, vers une autre répartition des richesses créées par le travail, vers une société qui promeut l'émancipation des salariés et porte un projet de solidarité pour le monde d'aujourd'hui et les générations futures.

De cette responsabilité, les organisations de la CGT œuvrent au quotidien pour porter au plus haut niveau les questions revendicatives en matière d'emplois, de salaires et de conditions de travail.

A l'heure où les questions de démocratie et de république sont portées au plus près de nos concitoyens dans le débat, notre responsabilité est grande dans la période pour porter la voix des salariés de l'énergie, afin que soient entendues au plus haut niveau de décision, nos revendications pour un service public de l'énergie digne du XXIème siècle.

Aussi, voter aux élections revêt un caractère essentiel si nous ne voulons pas collectivement, revivre la situation des dernières présidentielles.

**Ni l'extrême droite, ni la droite libérale représentée par le gouvernement actuel n'apporteront de solutions sociales et environnementales aux justes revendications du monde du travail!**

Voter aux élections, signifie aussi refuser de se laisser déposséder des questions qui conditionnent nos vies, de ne pas laisser à d'autres la possibilité de faire sans nous. Voter, est un engagement, celui d'être décideur et acteur de la société dans laquelle nous vivons.

**Aujourd'hui, les choix pris par nos employeurs en matière d'énergie, sont en partie dictés par la Commission européenne qui estime aujourd'hui que la concurrence entre les hommes, au profit de quelques-uns, est la seule option.**

Voter, dans ces conditions, c'est faire un acte responsable et engageant, afin que d'autres choix de gestion puissent être discutés, débattus et mis en œuvre, pour l'intérêt général.

C'est en ce sens que nous encourageons chacune et chacun à se rendre aux urnes le 26 Mai prochain, en portant une attention particulière aux différents programmes des candidats en matière d'énergie et de proposition sociale et environnementale.

Tous les salarié.es de nos entreprises sont confronté.e.s aux effets de la libéralisation et de la déstructuration du secteur de l'énergie. Suppressions massives d'emplois, fermetures de sites, externalisations d'activités, privatisation, etc...

Cela va des politiques d'entreprises qui précarisent et qui pressurisent l'emploi pour répondre aux exigences des actionnaires, aux lois votées qui continuent de répondre aux exigences de la finance au détriment de l'intérêt général.

Des lois comme « loi NOME, loi de transition énergétique pour la croissance verte, loi travail, loi Pacte et loi énergie » ainsi que des injonctions Européennes pour l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques ont, et auront des impacts pour les usagers et les salariés.

Aujourd'hui, c'est le dossier des retraites, la scission d'EDF, les fermetures des centrales à charbon, le désengagement de l'état dans ENGIE avec la loi Pacte qui sont face à nous.

Aussi, la CGT a-t-elle décidé de mettre en œuvre une campagne autour du service public de l'énergie en apportant une visibilité sur les propositions CGT avec des "Préconisations pour un service public de l'énergie".

Et pour faire le lien et donner suite à l'application de la loi PACTE et ses incidences sur les modalités de souscription d'un contrat de fourniture de gaz, auprès d'ENGIE SA, par les salariés et retraités IEG, il nous semble utile qu'une communication soit adressée à l'ensemble des agents.

En effet, sous peu, dès l'entrée en vigueur de la Loi PACTE, il ne sera plus possible de commercialiser une offre de fourniture de gaz au tarif réglementé.

Néanmoins, le Tarif Particulier n'est pas modifié et l'agent ne peut que souscrire à titre provisoire un contrat "offre de marché" puisqu' ENGIE ne crée plus de contrats au tarif réglementé.

Or, nous ne sommes pas sûrs que n'importe quel contrat fasse l'affaire étant donné qu'il existe plusieurs types de contrats de marché et comme pour l'ensemble des abonnés, ENGIE a déjà anticipé l'impossibilité de souscrire au tarif réglementé. Les « moutons noirs du démarchage à domicile » ont déjà bien commencé leur travail de sape...

De ce fait, nous demandons à la Direction, comme cela a été rappelé lors de la toute dernière CPB, de communiquer auprès des salariés sur le sujet.

Au moment où la « pseudo concertation » sur la réforme des retraites annoncée par le gouvernement touche à sa fin, c'est l'occasion de réaffirmer notre totale opposition à toute remise en cause des régimes spéciaux des IEG et des Mines, et de tous les droits associés aux Statuts en matière de politique familiale, d'action sanitaire et sociale et de santé notamment.

Aussi, dans le prolongement des initiatives menées depuis fin 2018, la CGT a décidé d'un temps forts d'initiatives et d'actions, cette semaine du 20 au 24 mai 2019, pour le droit à la santé, à la protection sociale et à la retraite pour tous les salariés et pensionnés de l'énergie et des mines. **C'est aussi l'occasion, pour nous, de rappeler à nos gouvernants et employeurs nos propositions d'améliorations à hauteur de 15M€ annuel, au-delà de la seule prise en compte des mesures du "100% santé", à travers la motion qui vous sera présentée à l'issue de cette déclaration.**

Pour en revenir à cette dernière, retour sur le groupe !

Car, malgré des « résultats en berne », une « dette qui ne baisse pas » et « un avenir inquiétant » quant aux « prévisions de résultats pas très encourageants », cela n'empêchera pas la DG du groupe de se faire voter une rémunération plus qu'excessive lors de l'AG des actionnaires. Or, si cette « obole » de 2,8 Millions d'€ devait lui être attribuée, elle la doit à l'aide bienveillante d'une organisation syndicale (cfdt) qui s'est positionnée POUR, lors des récents votes au Conseil de Surveillance Link France... !!!

Que penser alors de cette Directrice qui communique beaucoup ces derniers temps sur la limitation de la rémunération des dirigeants à un plafond de 40 fois le salaire minimum du groupe (environ 700 000 € par an)... !? En d'autres termes, « faites ce que je dis, mais pas ce que je fais ! » Après le « récent rapprochement physique de ses équipes par la DG », les salariés devraient apprécier...

Enfin, concernant la mise en demeure par la DIRECCTE du Président du CHSCT Bretagne DR OUEST afin de « prendre les mesures en vue de faire cesser les dangers liés à l'exposition aux poussières d'amiante des salariés concernés », ce dernier avait jusqu'à ce Lundi 20 Mai pour « prendre les mesures correctrices » telles qu'énoncées dans la décision de mise en demeure. Or, à moins qu'un « recours hiérarchique » de ladite décision ait été réalisé, à ce jour, la seule évolution notable portée à notre connaissance est que, la Direction Nationale se soit vu contrainte de proposer un « plan d'action National avec l'ensemble des 6 régions », plan qui n'aurait malheureusement pas vu le jour sans la vigilance et l'action des élus et mandatés CGT.

Mais ce travail ne pourra et ne devra pas s'arrêter aux portes de l'entreprise GRDF et à ses salariés car ce sujet concerne et impacte également, à travers la Loi, les salariés d'ENEDIS et leur employeur !

Dans le même temps, la Direction de GRDF lance une énième action pour sensibiliser les salariés à tous les niveaux en matière de sécurité, dénommée SECURITE 365. Sur le principe, nous ne pouvons que souligner l'importance des questions de sécurité dans notre entreprise, c'est un des piliers de notre légitimité. Seulement, il faut faire évoluer les indicateurs d'efficacité car ce n'est pas uniquement le taux de fréquence et de gravité qui doit nous guider.

La dégradation du TF depuis 2016 est cohérente avec la mise en œuvre d'EOAI. La réorganisation des zones d'intervention, couplée à la prégnance des activités de type clientèle, et l'utilisation d'outils informatiques embarqués ont eu pour effet de générer de la précipitation pour tenir les délais et le rythme imposé, dans la réalisation des activités programmées et donc, une baisse de la vigilance des Agents, notamment les accidents de plain-pied. C'est inévitable puisque des aléas, il y en a tous les jours.

Oui, la Direction attache trop d'importance à la réalisation des activités prévues en nombre, au détriment de la qualité des actes réalisés. Le risque est grand de voir le prescrit mal respecté tant vis-à-vis des modes opératoires que de l'indépendance des BEX, qui est remise en cause, par des interventions multiples des DIEM (Délégation Intervention Exploitation Maintenance) et CARG (Cadres Appui Réseau Gaz) mais aussi des défaillances non remontées, comme par exemple des accès impossibles en maintenance préventive cachant une pénétration non étanche.

Le point d'arrêt, tout comme des comptes rendus complets doivent être un réflexe encouragé et ne doivent pas faire l'objet de contestation ou remise en cause « à priori » mais doivent se voir attacher beaucoup d'importance. Cela doit nous réinterroger sur nos modes de fonctionnement et mettre les moyens humains nécessaires pour une réalisation optimum de nos activités dans tous les domaines et ainsi garantir un haut niveau de sécurité, des investissements utiles et plus importants.

Ça, ce serait une bonne feuille de route qui favoriserait l'engagement, la responsabilisation et le professionnalisme de chacune et chacun pour donner du sens au travail, très attendu par les nouvelles générations et non une énième opération de baisse des effectifs ou de baisse du niveau du prescrit pour satisfaire les exigences financières insatiables du groupe.

Aussi, soyez confiant en la ténacité et la pugnacité des élus CGT afin de suivre de très près la mise en œuvre de ce « plan d'action » amiante ainsi que sur une vraie maîtrise de la sécurité globale! Nous serons aussi très attentifs à l'audience du 02 Juillet prochain, lors de laquelle l'ensemble des signataires des fumeux « accords CSE UON » seront convoqués afin d'être entendus sur *la « violation manifeste par les entreprises des conditions de validité d'ordre public des accords collectifs, de leur obligation de loyauté mais également de leur devoir de neutralité par la mise en place d'une collusion frauduleuse recherchée avec les OS signataires, contraire aux intérêts des salariés et ne visant qu'à réduire l'influence de la CGT » !*

Pour en terminer et en lien avec notre préambule, nous nous permettrons de rappeler que dans nos entreprises, en France, comme partout en Europe, nous exigeons une hausse des salaires, des pensions et des minima sociaux, parce que ce sont les travailleurs qui créent la richesse.

Alors que l'on voudrait nous enfermer dans un débat binaire opposant les pro-Europe, tenant de plus de « dominance » et les contre, qui promeuvent un repli nationaliste, la CGT, ainsi que d'autres organisations syndicales (belges, espagnoles, italiennes ...) et avec la Confédération Européenne des Syndicats, appellent à imposer NOTRE Europe : une Europe sociale, écologique, ouverte et solidaire. Un premier signal fort vient d'être envoyé en ce sens à travers la manifestation européenne du 26 avril dernier. Un prochain temps fort est d'ores et déjà prévu le 17 JUIN 2019, à l'occasion du CENTENAIRE de l'Organisation Internationale du Travail...

D'ici là, bon vote à toutes et à tous ce 26 MAI !